



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 667 :

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 8 juin 2021, le règlement No 667 modifiant le règlement no 630 sur la qualité de vie et ayant pour objet de régir le camping dans les lieux publics et sur les plages du territoire de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 14^{ème} jour de juin 2021

A blue ink handwritten signature, appearing to be "Stéphane Simard", written over a horizontal dashed line.

Stéphane Simard
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

Le 14 juin 2021